

## Séance du Conseil municipal du 07 septembre 2022

**Date de la convocation du Conseil municipal :** 1<sup>er</sup> septembre 2022

**Nombre de membres afférents au Conseil municipal :** 27

**Nombre de membres en exercice :** 27

**Nombre de membres ayant pris part à la délibération :** 26

**Date d'affichage :** 14 septembre 2022

L'an deux-mille vingt-deux et le sept septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 22 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
HODZIC			MICHAUX
SOUGH	MAITRE	MANTOUX	DOUCET
	PATOUILLARD	RIVET	

### 05 Membres absents excusés :

GARABED	GIRIN	BIGAUT	LECOLLIER
BARRAL			

### 04 Pouvoirs :

GARABED	Donne pouvoir à	COUVRAT
BIGAUT	Donne pouvoir à	LAGRANGE
LECOLLIER	Donne pouvoir à	SEDDAS
BARRAL	Donne pouvoir à	MAITRE

## Délibération n° 20220907-1/ 4.1.1

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

Afin de pouvoir recruter un agent sur le poste de DGA/DRH, il convient de créer un poste d'attaché territorial à temps complet. Le tableau des effectifs serait modifié comme suit :

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer ou transformer	Nouveaux effectifs budgétaires	Dont TNC
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							
<b>ATTACHE TERRITORIAL</b>	A	4	4	0	1	5	0

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :**

- **AUTORISE** la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022,
- **APPROUVE** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal,
- **DIT** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012).

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

Le Maire,  
**Loïc COMMUN.**



Le secrétaire de séance,  
**Patrice COUVRAT.**